

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 19 JUIN 2025
QUESTION ORALE
Relative aux fonds européens

Exposé des motifs :

Madame la Présidente,

Le Bureau de représentation à Bruxelles était un outil de défense des intérêts des territoires au niveau européen mais également un outil de recherche de fonds européens ou de programmes pour permettre de développer les territoires des membres de l'association Pays de la Loire Europe.

Or, la dissolution de cette association a été votée en décembre au motif de son coût important et du service rendu, cela dans la ligne des coupes budgétaires contenues dans le Budget 2025.

Par ailleurs, avec la dissolution, le licenciement des salariés experts des questions européennes laisse à craindre d'une perte importante de compétences dans la quête de fonds et de programmes sectoriels, qu'une externalisation ne saurait compenser.

En effet, dans le cadre financier inédit du budget 2025, il est à regretter que cet outil ne puisse pas servir pour repérer des fonds et des programmes sectoriels qui auraient pu générer de la recette pour la région et permettre le développement de projets et d'investir dans les territoires, venant ainsi réduire les impacts des coupes budgétaires.

Aussi, nous vous demandons, Madame la Présidente :

- **Pourquoi la région ne va-t-elle pas chercher de nouveaux fonds européens et nouveaux programmes sectoriels pour garantir le niveau d'investissement dans les territoires ligériens et amortir les impacts des coupes budgétaires ?**
- **Pourquoi la région n'a-t-elle pas réintégré à la Région les salariés experts des questions européennes plutôt que d'avoir recours à un cabinet de consultant ponctuel ?**



Gaëlle Rougeron
Conseillère régionale du Groupe l'Ecologie Ensemble



Pascale Hameau
Conseillère régionale du groupe l'Ecologie Ensemble